

INFORMATION REGLEMENTEE

Paris, le 1 août 2022

**MISE A DISPOSITION DU PREMIER AMENDEMENT
AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022**

HSBC Continental Europe informe le public que le premier amendement au document d'enregistrement universel incluant le rapport financier semestriel 2022 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 1 août 2022 sous le n° D.22-0053-A01.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans l'espace "Relations Investisseurs" du site Internet de la Société (www.hsbc.fr) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).